

## COMPTE RENDU REUNION 6 MAI 2010

### LOGEMENT DE LA POSTE

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'aucune demande de location de ce logement n'a été enregistrée. Elle fait part de ses démarches auprès des services des Gîtes de France pour aménager cet appartement en gîte rural. Après étude, il pourrait éventuellement être classé en « gîte 2 épis » et son aménagement complet pourrait être évalué à environ 10 000 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré : Considérant le coût supplémentaire relatif à l'équipement cet appartement pour sa transformation en « gîte rural » décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès des services sociaux pour la location de cet appartement.

Propose de fixer le prix de location mensuel à 380 €

Autorise Madame le Maire à signer le contrat de location de cet appartement.

### CONTRAT DE PRET RESTAURANT

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de contracter un emprunt de 320000 € pour la construction du restaurant. Elle a demandé au Crédit Agricole et à Dexia Crédit Local de transmettre leur proposition :

Le Crédit Agricole propose un prêt d'une durée de 20 ans à taux révisable à échéance trimestrielle, sans frais de dossier, commissions et parts sociales. Marge de +2.10 pour une durée de 20 ans avec taux d'intérêt plafonné = taux initial (index + marge) +2. A titre indicatif au 04/05/2010, le taux client est de  $0.688 + 2.10 = 2.768\%$  avec un taux plafond +2 soit 4,768 %

Il propose également un prêt à taux révisable à échéance trimestrielle sur 15 ans taux d'intérêt 2,568%.

Dexia Crédit Local propose à taux révisable de 2.52 % sur 15 ans à échéance trimestrielle sans frais de dossier Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole soit un prêt d'une durée de 20 ans à taux variable.

Prend l'engagement pendant toute la durée de ce financement de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions mentionnées.

### MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance de l'éclairage public est arrivé à son terme. Elle présente le nouveau contrat transmis par SIERVELEC établi pour un an, reconductible par tacite reconduction pour les 4 années suivantes sur la base de 4 visites annuelles pour un montant annuel TTC de 5066.26 € pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable

Autorise madame le Maire à signer le contrat correspondant

### CONVENTION DE MANDAT

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a sollicité auprès de la Communauté de Communes Brame-Benaize une convention de mandat portant sur la délégation de maîtrise d'ouvrage pour exécuter des travaux d'aménagement sur un terrain communal en vue d'y installer d'un artisan de location de petits matériels et de funéraires. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 74336 €HT. Elle présente le projet de convention établit entre la commune et la Communauté de Communes Brame-Benaize.

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré :

Emet un avis favorable

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes jointe à la présente délibération.

### RAPPEL DE TRAITEMENT ATSEM

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une lettre en date du 20 novembre 2009 de Mme BERTON Mireille, agent d'entretien sollicitant son reclassement au grade d'agent spécialisé des écoles maternelle à compter du 01/09/1992. Madame le Maire indique :

- qu'au vu d'un arrêté de reconstitution de carrière Mme BERTON Mireille peut prétendre à un rappel de traitement pour la période du 01/09/1992 au 30/09/1996.

- Que Mme le receveur municipal considère qu'il y a prescription pour effectuer ce rappel de traitement et demande au conseil municipal de formuler un avis.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer en procédant à un vote à bulletin secret :

Votant : 15 Pour : 3 Contre : 11 Abstention 1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au vu du résultat du vote, décide de ne pas lever la prescription.

### **AMENAGEMENT SECURITE ENTREE BOURG**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a demandé une étude aux services de l'ADAC pour réaliser un aménagement de sécurité aux entrées du Bourg afin d'inciter les véhicules à réduire leur vitesse notamment aux abords de l'école. Le montant des travaux à entreprendre est évalué à 9300 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et sollicite l'aide du Conseil Général pour financer ces travaux.

### **VIREMENTS DE CREDITS**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer le virement de crédit suivant :

2313 P0229 TRAVAUX BMTP : - 11522 €

2315 P0229 TRAVAUX BMTP : 11522 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable

### **AVENANT MARCHÉ TRAVAUX LOGEMENT AGENCE POSTALE SANITAIRES PUBLICS**

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 28 juillet autorisant la signature des marchés cités en objet et indique au conseil la nécessité de procéder à la signature d'avenant au marché concernant ces travaux.

Lot 6 : faïence peintures LEFRERE 13502.22 HT nouveau montant marché 14312.22 HT

Soit 17117.41 TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

### **DEMANDE ACHAT TERRAIN COMMUNAL**

Madame le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de Mr WILLIAMS et Mme FOWLER demandant l'achat de terrain communal à côté de la maison. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, les frais de géomètre, d'enquête publique et de notaire étant à la charge de l'acheteur.